

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Grenoble, le 31 janvier 2019

Levée des interdictions de circulation des poids lourds mises en place le 30 janvier

L'amélioration des conditions météorologiques permet de lever les interdictions de circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes sur les axes suivants, à partir de 10 heures le 31 janvier 2019 :

- A51 : entre Varcès et le col du Fau ;
- RD 1075 : entre les communes de Monestier-de-Clermont et le col de la Croix-Haute ;
- RN 85 : dans la rampe de Laffrey, entre les communes de Vizille et La Mure ;
- RD 529 : entre les communes de Jarrie et La Mure ;

Ainsi toutes les restrictions de circulation arrêtées le 30 janvier 2019 sont levées.

Il convient toutefois de rester vigilant :

- Renseignez-vous sur les conditions de circulation (www.bison-fute.gouv.fr et www.itinisere.fr) et écoutez la radio.
- Renseignez-vous sur les conditions météorologiques (www.meteofrance.com).

Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

pref-communication@isere.gouv.fr



@Prefet38